

DECISION N° 00016 /D/MINMAP/CCE-BTP DU 02 SEPT 2025

portant publication des résultats des avis d'appel à candidatures n°s 001, 002, 003, 004 et 005 /AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises, des sous-secteurs d'activités "Routes", "Bâtiment et Equipements Collectifs" et "Autres Infrastructures" (suite).

**Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics,
Autorité chargée des Marchés Publics,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- Vu les avis d'appel à candidatures n°s 001, 002, 003, 004 et 005/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises, des sous-secteurs d'activités "Routes", "Bâtiment et Equipements Collectifs", et "Autres Infrastructures" ;
- Vu les procès-verbaux n°s 208, 210, 211, 213 et 214 des 13, 18, 19, 25 et 26 août 2025 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après ayant postulé aux avis d'appel à candidatures susvisés, sont à compter de la date de signature de la présente décision, catégorisées pour les **sous-secteurs d'activités "Routes"** et **"Bâtiment et Equipements Collectifs"**, et **"Autres Infrastructures"**, ainsi qu'il suit :

SOUS-SECTEUR "ROUTES"

CATEGORIE B

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	ETS TDP ET CIE (P056812091029C)	B	RAS

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
2	ETS TOUS TRAVAUX (P047100398662G)	B	RAS
3	REFERENCE SARL (M031612602699K)	B	RAS

CATEGORIE C

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	GRINAKE LTA CAMEROUN (M062517786678U)	A	- Moyens humains et techniques insuffisants
2	LST SARL (M051100037131K)	C	RAS

CATEGORIE D

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	ETS KAWTAL (P067900557763U)	D	RAS
2	ETS LA MAISON DU GRAVIER (P057516200068Y)	D	RAS
3	ETS LA VINA (P047900302855C)	D	RAS
4	SOCIETE SYLELETRO SARL (M012317876123Q)	D	RAS
5	MERDOLF SARL (M101100039180B)	C	- Chiffre d'affaires insuffisant pour la catégorie sollicitée
6	ORION BTP SARL (M102217699461D)	D	RAS

SOUS-SECTEUR "BATIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS"

CATEGORIE C

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	2ER SARL (M062217398254R)	C	RAS
2	AZIZ ET FILS SARL (M051916121968R)	C	RAS
3	ETS MV SERVICES (P048312724099D)	C	RAS
4	ETS SERAYIM (P117100191928E)	C	RAS
5	STS SARL (M022416477365D)	C	RAS
6	ZOTRAP SARL (M022317968776S)	C	RAS

CATEGORIE D

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	A-Z ENERGY SARL (M011912736690Y)	D	RAS
2	BABA AND BROTHERS COMPANY (M031490912521P)	D	RAS
3	ETS FUODEM ENTREPRISE (P047916372303R)	D	RAS
4	ETS GABY (P036412328156Q)	D	RAS
5	ETS LA MAISON DU GRAVIER (P057516200068Y)	D	RAS
6	ETS SYL ELECTRO (P057200141673U)	D	RAS
7	ETS FUTUREX GROUP (P018514409218X)	C	- Chiffre d'affaires insuffisant pour la catégorie sollicitée
8	ORION BTP SARL (M102217699461D)	D	RAS
9	ETS TECTEL (P117012603180C)	C	- Moyens humains insuffisants pour la catégorie sollicitée

CATEGORIE E

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	ETS MUHAMMAD ENTERPRISE (P016316341948E)	C	<ul style="list-style-type: none">- Absence de justificatifs du chiffre d'affaires.- Absence des DQE des références produites.- Absence d'une plaque vibrante ou d'une dame sauteuse.- Absence d'une aiguille vibrante.
2	ETS YAYA BAKARY (P017300572791M)	D	<ul style="list-style-type: none">- Absence des DQE des références produites ;- Absence d'une aiguille vibrante.
3	ETS YOUB'SON (P057100318530N)	D	- Moyens humains insuffisants
4	ROLLY BLANCHE SARL (M022217048155D)	C	- Absence de référence

SOUS-SECTEUR "AUTRES INFRASTRUCTURES"

DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

CATEGORIE B

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	THOMTHE SARL (M120600022101Z)	B	RAS

CATEGORIE C

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	MERDOLF SARL (M101100039180B)	C	RAS

CATEGORIE D

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	SOCIETE SYLELETRO SARL (M012317876123Q)	D	- <i>Références techniques insuffisantes pour la catégorie sollicitée</i>
2	ETS FUTUREX GROUP (P018514409218X)	D	RAS

SOUS-SECTEUR "AUTRES INFRASTRUCTURES"

DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE

CATEGORIE D

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	ETS SYL ELECTRO (P057200141673U)	D	RAS
2	MERDOLF SARL (M101100039180B)	D	RAS

SOUS-SECTEUR "AUTRES INFRASTRUCTURES"

DOMAINE D'INTERVENTION DES TELECOMMUNICATIONS

CATEGORIE D

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	GETEC SARL (M110700023514T)	D	RAS

CATEGORIE E

N°	Entreprise (NIU)	Catégorie sollicitée	Motifs de la non-classification dans la catégorie sollicitée
1	ROLLY BLANCHE SARL (M022217048155D)	C	- Absence de références

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- MINETAT, SG/PRC
- SG/PM
- DG/ARMP
- P/CCE-BTP
- JDM (pour publication)

Yaoundé, le

02 SEPT 2025

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS**



IBRAHIM TALBA MALLA